

Paris le 25 mars 2008

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU MARDI 25 MARS 2008 À 13 H
3 RUE ARISTIDE BRIAND – SALLE DU PREMIER SOUS-SOL

Étaient présents : Mmes Sylviane DUBOIS, Marie-Laure GUEUSQUIN, Jacqueline JEANNIN, Agnès LAUREY-COULETTE et Marie-Thérèse MORESMAU, MM. Bernard BLOCH, Pascal DERIANCOURT, Serge EZDRA, Philippe GAILLARD, Patrice GIRARD, Claude MACARY, Jean-Charles MACARY, Daniel MATHELOT, Jean-Pierre MEVELLEC, Michel MOUSSET, Patrice PETRIARTE, Jean-Pierre PLUYAUD.

Avaient donné pouvoir :

- Mme Dominique AVIGNON à M. Serge EZDRA,
- Mme Michèle MAUDIRE à M. Pascal DERIANCOURT,
- M. Patrice PETRIARTE à Mme Marie-Laure GUEUSQUIN.

Était excusé :

- M. François WALTER.

M. Michaël FONTAINE, commissaire aux comptes, assistait à ce conseil d'administration.

I – Vérification des pouvoirs et du quorum

Après vérification des pouvoirs, il est constaté que le quorum est atteint.

II – Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 25 janvier 2008

M. Serge EZDRA présente une réclamation quant à l'envoi tardif de la convocation du conseil d'administration du 25 janvier.

Le compte rendu est voté à la majorité des voix.

III – Approbation des comptes en vue de l'Assemblée générale

M. Bernard BLOCH souhaite que des précisions soient apportées quant à la subvention accordée par les Questeurs. **M. DERIANCOURT** indique préférer vouloir se réserver pour une intervention auprès des Questeurs si le dossier de la mutuelle à l'ACAM ne se solutionnait pas favorablement, plutôt que pour discuter le montant de la subvention. Il signale qu'il ne dispose d'aucun élément d'information complémentaire au courrier adressé par la directrice du service des Affaires sociales sur le nouveau calcul de la subvention.

M. FONTAINE observe que la comptabilité des activités assurantielles sera incluse dans une annexe jointe au bilan. Il explique que l'année 2007 est une année de transition et que par conséquent la présentation des comptes 2007 est différente de la présentation des comptes 2006 : en effet ne figurent plus les cotisations perçues par la mutuelle qui sont utilisées pour le paiement des contrats Prémuo et Juridica. Ces informations doivent être reprises dans le tableau des flux de trésorerie.

Le compte rendu d'activité assurantielle est rédigé par le Président.

M. Bernard BLOCH demande des précisions sur le montant des chèques postaux.

Mme Marie Laure GUEUSQUIN, Trésorière, fait observer que la valeur nulle attribuée à un compte correspond à la clôture du compte. En effet, la comptabilité étant tenue par la Trésorière il n'est plus nécessaire de disposer d'autant de comptes chèques postaux affectés.

Les lignes caution n'ayant pas reçu d'explications suffisantes seront réexaminées lors du prochain CA du 4 avril. Cependant, les précisions suivantes sont apportées : les frais liés à la caution proprement dite figureront toujours dans la partie « œuvre sociale » puisque la caution est gratuite pour les mutualistes mais a un coût qui est facturé à la MPAN. En ce qui concerne les cotisations dues pour le paiement de l'assurance des prêts immobiliers, celles-ci apparaîtront en compte de tiers car elles relèvent du domaine assurantiel. Les administrateurs sont informés que les prélèvements dus pour le paiement de l'assurance des prêts immobiliers présentent quelques anomalies : les prélèvements ont été stoppés pour certains au moment du passage à la retraite ou de manière spontanée. La mutuelle a donc reversé plus à MFPrima qui est l'organisme collecteur des cotisations pour la CNP qu'elle n'a réellement perçu. Ces anomalies sont en voie de correction.

Assurance décès : En réponse à **M. GIRARD**, le retard de 2006 correspondait à deux trimestres. Il a été ramené à un trimestre en 2007.

M. Daniel MATHELOT souhaite des précisions sur l'assurance juridique ; il lui est confirmé que l'assurance juridique par téléphone « Juridica » est maintenue.

Dans le tableau des résultats 2007 la subvention « employeur » de 80.855 euros doit être décomposée de façon suivante :

- subvention 2006,
- acompte sur subvention 2007,

- remboursement du commissaire aux comptes
- remboursement des frais de comptabilité lié à la mise en place du commissaire aux comptes

Diverses interrogations portant sur la décomposition des postes budgétaires, cela se traduira par un rapport spécifique dans une annexe (camembert).

L'explication des « Divers » apportée par le président pour les sommes figurant dans cette rubrique correspondent à des frais de bouche.

A la demande de Serge EZDRA le président précise que toutes les pièces comptables de l'année 2007 sont disponibles chez la comptable.

M. Pascal DERIANCOURT, Président, signale que la baisse du budget APR pour 2007 résulte d'une session courte mais également d'une mauvaise information quant à son mode d'attribution. Il a été décidé de diffuser dans le cadre de l'Assemblée générale les informations du site internet pour les actifs.

IV – Approbation du budget prévisionnel 2008

M. DERIANCOURT explique que des réserves devront être constituées lorsque la mutuelle percevra le versement des participations aux bénéficiaires des divers contrats d'assurance (assurance-décès, PREMIO et assurance des prêts immobiliers).

Pour répondre à une logique juridique, le budget de la mutuelle pour ses activités sociales doit être présenté avant le budget des activités assurantielles.

Pour une meilleure compréhension du fonctionnement de la mutuelle, un tableau de flux de trésorerie doit être établi.

Le budget prévisionnel sera représenté au conseil d'administration du 4 avril 2008.

V – Modifications statutaires

L'article 16 doit être modifié. Lire le texte comme suit «5° Les montants ou taux des cotisations et du droit d'adhésion, ainsi que le montant du fonds d'établissement ; les sommes prélevées sur les cotisations pour l'exercice des activités sociales ; la redistribution ou la mise en réserve des sommes perçues au titre de la participation aux bénéficiaires des activités assurantielles ;

VI – Prêts et secours

M. DERIANCOURT a été contacté par un adhérent en surendettement. L'adhérent a consulté un assistant social. Un prêt de 3.000 euros avec un début de remboursement dans six mois est sollicité. Le dossier ne présente pas de difficulté à venir de remboursement. M. DERIANCOURT fait étudier par la BFM un rééchelonnement de la dette. A défaut de pouvoir présenter à ce conseil d'administration les pièces nécessaires, la prise de décision est confiée au Bureau.

VII – Questions diverses

M. Pascal DERIANCOURT, Président, donne lecture du courrier adressé par le président de la Fondation Avenir suite au don que lui a adressé la MPAN en mémoire de Mme Garnier, ancienne présidente. Une copie de ce courrier sera adressée à son époux.

M. Pascal DERIANCOURT, Président signale que la BFM offre des crédits pour les soins de santé (affaire à suivre...)

La séance est levée à 14 h 30

**Le prochain conseil d'administration
se réunira le vendredi 4 avril 2008
à 13 heures**